

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MINGANIE  
MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI**

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti tenue le 26 juin 2025 à 16 h au 62, chemin de la Rivière-Aux-Canards, et conformément au *Code municipal* sont présentes mesdames les conseillères Isabelle Plante, France Cloutier, Shawna Doucet et Marie-Pierre Gagnon formant quorum sous la présidence de madame Shawna Doucet, mairesse suppléante.

Madame le maire, Hélène boulanger est absente.

Monsieur Mathieu Gravel, directeur général, est également présent et agit à titre de greffier pour cette séance.

**1. Ouverture de la séance extraordinaire du 26 juin 2025**

Madame la mairesse suppléante, Shawna Doucet ouvre la séance extraordinaire du conseil du 26 juin 2025 à 16h00 après constatation du quorum.

---

**2. Signification de l'avis de convocation**

Les membres présents du conseil reconnaissent avoir reçu leur avis de convocation pour la séance extraordinaire du 26 juin 2025 à 16h conformément à l'article 153, 2<sup>e</sup> alinéa du *Code municipal du Québec*. L'avis de convocation a été transmis à tous les membres du conseil le 20<sup>e</sup> jour du mois de juin 2025.

Résolution 2025-06-26-2.0

---

**3. Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 juin 2025**

**ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2025**
  - 2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**
  - 3. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2025**
  - 4. OCTROI DE CONTRAT – PAVAGE DES STATIONNEMENTS DU CENTRE D'ACCUEIL MUNICIPAL**
  - 5. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2025**
-

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère, madame Marie-Pierre Gagnon, appuyé par la conseillère madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil du 26 juin 2025 tel que proposé.

*Résolution 2025-06-26-3.0*

---

**4. Octroi de contrat – Pavage des stationnements du Centre d'accueil municipal**

**CONSIDÉRANT** les besoins de la municipalité de faire paver les stationnements du nouveau centre d'accueil municipal dont la construction se termine;

**CONSIDÉRANT** la présence d'une entreprise spécialisée en travaux civils à l'île d'Anticosti, mobiliser dans le cadre d'un important contrat de pavage pour le compte du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

**CONSIDÉRANT** l'opportunité de profiter de la présence de cette entreprise et de son usine d'asphalte, rendant possible une économie sur les coûts liés à la mobilisation de celle-ci;

**CONSIDÉRANT** que sans cette opportunité, les coûts estimés pour le pavage de nos stationnements seraient déraisonnables;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a fait préparer une demande de prix par ses professionnels pour le pavage des stationnements du Centre d'accueil municipal et qu'elle a transmis à l'entreprise *Inter-Cité Construction Ltée*;

**CONSIDÉRANT** que la Fédération québécoise des municipalités a analysé la soumission d'Inter-Cité Construction Ltée et qu'elle en confirme sa conformité;

**CONSIDÉRANT** que ces travaux sont admissibles à la convention de subvention pour la construction du Centre d'accueil municipal;

**CONSIDÉRANT** qu'il est opportun pour la municipalité de donner un contrat de gré à gré dans la présente situation;

**IL EST PROPOSÉ** par madame France Cloutier, appuyé par madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité:

**QUE** le préambule fasse partie de la présente résolution;

**QUE** la Municipalité octroie le contrat de pavage des stationnements du Centre d'accueil municipal à *Inter-Cité Construction Ltée* au montant de 115 980\$ excluant les taxes applicables,

**QUE** cette somme soit payée par le règlement d'emprunt R227-2024 pour la construction du Centre d'accueil municipal;

**QUE** le devis de demande de prix, l'offre de services incluant tous les annexes, l'offre de prix ainsi que la présente résolution fassent foi de contrat intervenu entre les parties;

**QUE** le directeur général, M. Mathieu Gravel, soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité, tout document en lien avec la présente résolution.

*Résolution 2025-06-26-4.0*

---

**5. Clôture et levée de la séance extraordinaire du 26 juin 2025**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère madame Isabelle Plante, appuyé par la conseillère madame France Cloutier et résolu à l'unanimité de clôturer la séance extraordinaire du conseil du 26 juin 2025.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, madame Shawna Doucet, mairesse suppléante lève la séance extraordinaire à 16h10.

*Résolution 2025-06-26-6.0*

---

---

Shawna Doucet  
Mairesse suppléante

---

Mathieu Gravel  
Directeur général